

CYCLE DE SÉMINAIRES

L'évaluation d'impact des politiques publiques

SÉANCE 5

Quelles diffusion et influence des évaluations ? Le cas des politiques pénales et carcérales

Mercredi 4 juillet 2018 de 13h30 à 17h

Sciences Po Paris
Amphithéâtre Boutmy
27 rue Saint-Guillaume – 75007 Paris

La diffusion des évaluations d'impact s'étend encore peu au-delà du milieu académique. Les décideurs et les professionnels sont confrontés d'abord à un problème d'accès, puisque les travaux d'évaluation sont généralement payants et anglophones. Ensuite, ils manquent de temps et ne sont pas toujours en capacité d'identifier les travaux qui pourraient leur être utiles, de les hiérarchiser (selon leur qualité), de les analyser et de les synthétiser. Même lorsqu'ils disposent de synthèses des évaluations d'impact, ils peinent parfois à tirer des enseignements concrets pour les politiques publiques nationales ou les dispositifs locaux. Enfin, la diffusion des informations, aussi bien présentées soient-elles, ne suffit pas à leur appropriation et à leur prise en compte.

De surcroît, les évaluations d'impact ne peuvent pas toujours répondre à la pluralité des questions soulevées par la mise en œuvre d'une politique dont les effets attendus peuvent différer selon les acteurs. Se pose alors la question du croisement des enseignements des évaluations d'impact avec d'autres formes de recherche et d'analyse. Il pourrait s'agir d'études portant sur l'acceptabilité politique et éthique d'une nouvelle mesure, sur la faisabilité technique, sur les conséquences budgétaires, et sur les effets d'équilibre de sa généralisation.

Au cours des dernières années, un effort de pédagogie a été fait en France pour permettre une meilleure appropriation des travaux d'évaluation d'impact. D'une part, il existe de nombreuses notes de synthèse des évaluations d'impact, par exemple celles réalisées par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse. Des interrogations perdurent quant aux effets de telles notes sur la décision publique. D'autre part, le

recours aux conférences de consensus s'est développé ces dernières années en France¹. Cette méthode consiste à présenter les connaissances scientifiques internationales à un jury indépendant, chargé d'élaborer des recommandations fondées sur la recherche. Approches prometteuses, les conférences de consensus semblent avoir eu des effets tangibles sur des politiques publiques, qu'il s'agisse de la promotion du logement d'abord (« Sortir de la rue »), de la remise en question du redoublement (Cnesco), ou de la promotion des alternatives à l'incarcération (prévention de la récidive). Enfin, il existe une poignée d'exemples de dispositifs « validés » ayant fait l'objet d'un changement d'échelle ou d'une généralisation².

Si les pratiques de capitalisation et de diffusion sont désormais plus répandues en France, d'autres pratiques développées à l'étranger sont rarement mobilisées. Il s'agit en particulier des registres ou bibliothèques d'interventions, tels que les Clearing Houses aux États-Unis ou les outils des What Work Centres au Royaume-Uni.

Le domaine de la justice et de la prévention de la criminalité bénéficie désormais d'un vivier d'évaluations d'impact relativement important, provenant initialement des États-Unis et plus récemment des pays européens. Les débats politiques et médiatiques portent toutefois davantage sur les questions des valeurs sociétales que sur celles de l'efficacité. Se pose alors la question de l'intégration des enseignements des évaluations d'impact dans la décision publique et les pratiques. Nous nous intéresserons aux expériences menées en France, au Royaume-Uni, en Italie et aux États-Unis pour intégrer les enseignements des évaluations d'impact dans la décision publique et les pratiques. En France, la conférence de consensus sur la prévention de la récidive organisée en 2013 est un cas d'école intéressant sur les avantages et les limites de cette approche. Au Royaume-Uni, le What Works Centre for Crime Reduction vulgarise les enseignements des évaluations d'impact, et son travail a porté ses fruits à petite échelle dans certains territoires.

Cette séance se déroulera en deux temps. La première partie de la séance présentera des évaluations d'impact réalisées dans le domaine des politiques carcérales et pénales, et reviendra en particulier sur les moyens mobilisés pour diffuser leurs résultats.

La seconde partie de la séance examinera comment des intermédiaires entre les évaluateurs et les décideurs peuvent favoriser la diffusion des résultats des évaluations d'impact, ainsi que leur prise en compte par les décideurs politiques. Elle permettra d'aborder différentes questions, notamment :

- Comment passer d'un savoir scientifique à un savoir accessible à tous ?
- Comment faire en sorte que les résultats des évaluations influencent davantage les décisions et les pratiques ?
- Quelles sont les bonnes pratiques, notamment issues des expériences étrangères, permettant de favoriser la diffusion et la prise en compte des résultats des évaluations ?

1. En France, plusieurs conférences de consensus ont été organisées au cours des quinze dernières années :
 - La conférence de consensus en décembre 2003 sur l'apprentissage par la lecture par le PIREF (www.cndp.fr) ;
 - Les conférences de consensus pratiques par la Haute Autorité de Santé dans le domaine médical ;
 - Dans le champ social, la conférence de consensus sur les personnes sans abri « Sortir de la rue » en 2007 ;
 - Dans le champ de la justice, la conférence de consensus sur la prévention de la récidive, les 14 et 15 février 2013 ;
 - Dans le domaine de l'éducation, les conférences de consensus organisées par le Conseil national de l'évaluation du système scolaire (Cnesco) : sur le redoublement en janvier 2015, sur la numération en novembre 2015, sur la lecture en mars 2016 et sur la différenciation pédagogique (prévue en mars 2017).
2. Par exemple, « Un chez-soi d'abord » pour les personnes sans domicile, « Parler Bambin » pour la petite enfance ou la « Mallette des parents » dans le secteur éducatif.



PROGRAMME

13h30 INTRODUCTION
Bruno PALIER, directeur du LIEPP

13h35 PREMIÈRE SESSION
Politiques pénales et carcérales éclairées par la preuve en France, en Italie et aux États-Unis
Animation
Bruno PALIER, directeur du LIEPP

Roberto GALBIATI, professeur à Sciences Po et chercheur au CNRS

Rachel TUFFIN, Director Knowledge, Research and Education au What Works Centre for Crime Reduction au Royaume-Uni

[Échanges avec la salle](#)

15h05 PAUSE

15h30 DEUXIÈME SESSION
La diffusion et la réception des résultats des évaluations d'impact
Animation
Ben RICKEY, responsable de projets à l'Agence nouvelle des solidarités actives (ANSA)

Clément LACOUETTE-FOUGÈRE, chef de projets sur l'évaluation à la DITP

Maud MOREL-COUJARD, inspectrice des services judiciaires et ancienne secrétaire générale du comité d'organisation de la conférence de consensus sur la prévention de la récidive

Nicole MAESTRACCI, membre du Conseil constitutionnel et ancienne présidente du comité d'organisation de la conférence de consensus sur la prévention de la récidive

Roberto GALBIATI, professeur à Sciences Po et chercheur au CNRS

[Échanges avec la salle](#)



RÉFÉRENCES À CONSULTER

- Allard C. et Rickey B. (2017), *What Works Centres britanniques : quels enseignements pour les politiques publiques en France ?*, Agence nouvelle des solidarités actives, mars. Rapport disponible à l'adresse suivante : www.strategie.gouv.fr/publications/what-works-centres-britanniques-enseignements-politiques-fondees-preuve-france.
- Langer L., Tripney J. et Gough D. (2016), *The Science of Using Science: Researching the Use of Research Evidence in Decision-Making*, London: EPPI-Centre, Social Science Research Unit, UCL Institute of Education, University College London, avril. Rapport disponible à l'adresse suivante : <http://eppi.ioe.ac.uk/cms/Default.aspx?tabid=3504>.

